

afin de décourager le terrorisme et les prises d'otages. Nous demandons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages quel que soit le lieu de leur détention et un décompte de tous les otages décédés pendant leur détention. Nous nous félicitons des engagements pris par les gouvernements ayant une influence sur les détenteurs d'otages, d'agir en vue de la libération des otages et leur demandons instamment d'intensifier leurs efforts à cette fin. Nous exprimons notre sympathie aux amis et à la famille de ceux qui sont détenus. Nous réaffirmons notre condamnation de toutes les formes de terrorisme. Nous travaillerons ensemble pour dissuader et combattre le terrorisme par tous les moyens possibles dans le cadre du droit international et des législations nationales, particulièrement dans les domaines de la sécurité, de l'aviation civile internationale et du marquage des explosifs plastiques à des fins de détection.

16. Notre forum continue d'offrir aux représentants de l'Europe, du Japon et de l'Amérique du Nord une occasion inestimable de débattre des enjeux décisifs des années à venir. Mais nous ne pouvons réussir seuls. Nous invitons les dirigeants des autres nations à se joindre à nous pour essayer d'apporter une contribution pratique et durable à la cause de la paix, de la sécurité, de la liberté et à la primauté du droit, conditions nécessaires pour tenter d'instaurer davantage de justice et de prospérité dans le monde.

DÉCLARATION SUR LES TRANSFERTS D'ARMES CONVENTIONNELLES ET SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES, BACTÉRIOLOGIQUES ET CHIMIQUES 16 juillet 1991

1. Lors de notre réunion à Houston l'année dernière, nous, Chefs d'État et de gouvernement et représentants de la Communauté européenne, avons souligné les menaces que fait peser sur la sécurité internationale la prolifération des armes nucléaires, biologiques, chimiques et des systèmes de missiles capables de les emporter. La crise du Golfe a mis en lumière les dangers que

représentent la diffusion incontrôlée de ces armes et la détention de quantités excessives d'armes conventionnelles. Il incombe aux fournisseurs d'armes et aux pays acquéreurs, ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble, d'empêcher la réapparition de ces dangers. Comme il ressort des diverses initiatives que plusieurs d'entre nous ont proposées ensemble ou séparément, nous sommes tous déterminés à traiter ce problème, dans les instances appropriées, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde.

Transferts d'armes conventionnelles

2. Nous reconnaissons que de nombreux États dépendent des importations d'armes pour s'assurer un niveau de sécurité raisonnable et que le droit naturel de légitime défense est reconnu par la Charte des Nations Unies. Les tensions persisteront dans les relations internationales tant que les conflits d'intérêt sous-jacents n'auront pas été traités et réglés. Mais la guerre du Golfe a montré comment la paix et la stabilité peuvent être menacées lorsqu'un pays est à même d'acquérir un arsenal énorme qui va bien au-delà de ce qui est nécessaire à sa légitime défense, et menace ses voisins. Nous sommes déterminés à faire en sorte que ces abus ne se reproduisent pas. Nous sommes convaincus que des progrès sont possibles si tous les États appliquent les trois principes suivants : transparence, consultation et action.

3. Le principe de la *transparence* devrait être étendu aux transferts internationaux d'armes conventionnelles et des technologies militaires associées. Comme étape vers cet objectif, nous soutenons la proposition d'un registre universel des transferts d'armes sous l'égide des Nations Unies et nous agissons pour que celui-ci soit rapidement adopté. Un tel registre alerterait la communauté internationale si un État entreprenait de constituer des stocks d'armes conventionnelles allant au-delà d'un niveau raisonnable. Tous les États devraient fournir régulièrement des informations sur les transferts effectués. Nous souhaitons également une meilleure information sur les stocks globaux d'armes conventionnelles. Nous croyons que la communication de ces données ainsi qu'une procédure de collecte d'explications constitueraient une mesure précieuse de confiance et de sécurité.